



FONDATION RENÉ CASSIN

LE DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE
DANS LA JURISPRUDENCE DES COURS
EUROPEENNE ET INTERAMERICAINE
DES DROITS DE L'HOMME

Juana María IBÁÑEZ RIVAS

Préface

Laurence BURGORGUE-LARSEN
*Professeure à l'Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne*

56

PUBLICATIONS DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME

N°56

Juana María IBÁÑEZ RIVAS

LE DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE
DANS LA JURISPRUDENCE DES COURS
EUROPEENNE ET INTERAMERICAINE
DES DROITS DE L'HOMME

PRÉFACE

Laurence BURGORGUE-LARSEN

Editions A. PEDONE

PARIS

2025

© Editions A. PEDONE – 2025

I.S.B.N. 978 2 233 01102-2

Editions PEDONE

13 rue Soufflot 75005

PARIS

A Cedric

Bonne justice

C'est la chaude loi des hommes
Du charbon ils font du feu
Du raisin ils font du vin
Des baisers ils font des hommes

C'est la dure loi des hommes
Se garder intact malgré
Les guerres et la misère
Malgré les dangers de mort

C'est la douce loi des hommes
De changer l'eau en lumière
Le rêve en réalité
Et les ennemis en frères

Une loi vieille et nouvelle
Qui va se perfectionnant
Du fond du coeur de l'enfant
Jusqu'à la raison suprême.

Paul ELUARD,
« Pouvoir tout dire », 1951.

REMERCIEMENTS

Cet ouvrage est issu de ma thèse de doctorat soutenue à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en décembre 2023. Je tiens à remercier de tout cœur toutes les personnes qui m'ont accompagné sur le chemin vers la concrétisation de ce grand rêve.

Mon infinie gratitude à Laurence BURGORGUE-LARSEN pour avoir cru en moi et accepté d'être ma directrice de thèse. Avoir Laurence comme directrice de thèse est sans aucun doute un autre grand rêve devenu réalité. Cela m'a permis de rencontrer non seulement un grand professeur, une référence incontestée du droit international dans le monde, mais aussi la femme, l'amie et la compagne de route qui promeut et célèbre chaque pas de ses doctorants, même le plus petit, pour atteindre l'objectif ultime. C'est une chance indescriptible d'avoir travaillé sur une thèse d'étude comparative avec les conseils et les enseignements de Laurence, l'un des plus grands experts des systèmes européen et interaméricain des droits de l'homme.

Je tiens également à remercier les Professeurs Marina EUDES (Université Paris X Nanterre), Julie FERRERO (Université de Lyon), Julia GRIGNON (Directrice scientifique à l'IRSEM) et Marion LARCHÉ (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) d'avoir accepté de lire ma thèse et de siéger dans mon jury afin de soumettre ma recherche à l'épreuve de la soutenance. Leurs remarques précieuses ont permis de clarifier et d'enrichir ma thèse. Je me vanterai pour le reste de ma vie du privilège d'avoir eu un jury composé de femmes expertes en droit international.

Je souhaite aussi témoigner mon immense reconnaissance au Professeur Sébastien TOUZÉ pour m'avoir fait l'honneur d'accueillir cet ouvrage dans la Collection de la Fondation René Cassin. Grâce à son geste, il participe à perpétuer l'idéal de la promotion des droits de l'homme par l'éducation.

Ma gratitude également à chacun de mes amis bien-aimés, que j'ai rencontrés durant les différentes étapes de ma vie, dans les divers coins du monde où nous sommes retrouvés ensemble et où est née notre amitié. Ces amis ont célébré mes progrès de recherche et n'ont jamais cessé de m'encourager dans le processus de rédaction. Mention spéciale à mes chers amis de la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme pour leur soutien inconditionnel durant toutes ces années et dans les derniers mois de rédaction. Je remercie également Marian, mon guide et soutien depuis le début de cette aventure, et Anne-Marie, la meilleure professeure de français, qui a lu la version finale de mon travail pour que je puisse être fière de mon écriture.

Mon infinie gratitude envers ma mère, la femme que j'aime le plus, ma meilleure amie, une partenaire de vie qui m'a appris à rêver en grand et à me battre en grand, même face à ce qui semble impossible. À mon époux, qui a lu ce travail, partageant ses observations et commentaires avec cet engagement et cette patience que seul l'amour vous donne. À mon fils, la plus belle création de ma vie, qui personnifie le bonheur, et qui a veillé strictement au respect des délais de remise définitive de cet ouvrage. À ma sœur Nelly et à mon père, car même s'ils ne sont plus présents physiquement, je les sens toujours proches, avec moi. À toute ma famille, pour m'avoir encouragé chaque jour, pour m'avoir rassuré quand l'objectif semblait loin, pour avoir compris mes absences pendant que je travaillais pour réaliser ce rêve. Merci pour cet immense amour qui nous unit et qui nous a permis de tenir debout même dans les moments les plus difficiles. Merci également à Serafin et Vis, mes enfants chats, fidèles compagnons des jours, des nuits et des matins d'inspiration.

PRÉFACE

Il n'y a pas de grands directeurs de thèse, il y a uniquement de grands doctorants. Juana-María Ibáñez Rivas – Juany pour ses proches – est une chercheuse dans l'âme qui n'a eu de cesse de surmonter de multiples obstacles, sans jamais baisser les bras ; qui n'a eu de cesse d'être littéralement transportée par un sujet qu'elle a chérie par-dessus tout. Le manuscrit que le lecteur tient entre ses mains est le fruit d'une aventure humaine et intellectuelle hors norme.

La persévérance est sans doute le mot qui caractérise le mieux Juany. Grâce à la recommandation d'un personnage exceptionnel que nous chérissons toutes les deux, Sergio García Ramírez, *Don Sergio* (immensément talentueux et humble à la fois, une double caractéristique infiniment rare dans le monde universitaire), nos chemins se sont croisés en 2011. Celui qui fut le Président de la Cour interaméricaine des droits de l'homme (2004/2007) m'avait chaudement invité à la rencontrer. Je constatais immédiatement que sa détermination était totale : elle aspirait ardemment à rédiger une thèse sur l'appréhension du droit international humanitaire par les Cours européenne et interaméricaine des droits de l'homme. Alors qu'elle avait étudié au Pérou, qu'elle était ultérieurement devenue une pièce maîtresse du greffe de la Cour interaméricaine, les chemins de sa vie personnelle l'avaient amenée en France. Son projet passait donc, impérativement, par l'apprentissage du français ainsi que l'assimilation des singularités complexes des méthodes de réflexion et de recherche dans l'Hexagone. Qu'à cela ne tienne : elle s'engagea avec ferveur et détermination dans cette double entreprise avant de se lancer en doctorat. Une fois inscrite, elle dut toutefois à nouveau s'adapter, sans flancher. Elle devint mère et déménagea à New York. La distance aurait pu entamer son projet professionnel, transformé en *rêve personnel*, celui de rédiger et soutenir une thèse en France. Si ce ne fut pas simple, elle ne se découragea à aucun moment. Elle fut portée par une famille, des amis et une passion incommensurable pour son sujet de thèse.

Les rapports entre le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme est un sujet qui a attiré depuis longtemps la doctrine. Les questions de démarcation, d'articulation voire de hiérarchisation n'ont eu de cesse, en effet, de fasciner les auteurs familiers avec ces deux branches du droit international. Toutefois, ces analyses, souvent générales n'ont jamais été éprouvées, de façon approfondie, à l'aune d'une analyse jurisprudentielle croisée. Mettre en perspective la manière dont deux Cours régionales des droits de l'homme appréhendent les conflits armés (qu'ils soient internes ou internationaux) ; décrypter et comprendre dans tous les interstices de leur jurisprudence, la complexité des interactions (au niveau de l'établissement des faits, de leur qualification juridique, de la détermination des réparations) nécessitait une grande rigueur analytique, d'autant plus impérative que l'autrice

opta pour une approche holistique de son sujet de thèse. En effet, au-delà du corpus jurisprudentiel des deux Cours – qui fait directement ou indirectement référence au droit des conflits armés et qu'elle maîtrise sur le bout des doigts – c'est également la manière dont les *amici curiae* ou les experts auditionnés envisagent les interactions entre le droit des droits de l'homme et le droit humanitaire qui est également appréhendé. Ainsi, le lecteur découvrira au fil des pages l'interrogation qui n'a eu de cesse d'animer les années de travail à l'origine de cet ouvrage : en l'absence d'un mécanisme juridictionnel propre au droit international humanitaire, les deux Cours régionales se seraient-elles transformées en mécanismes de substitution ? L'interrogation est posée. Elle doit inciter le lecteur à s'immerger dans cette belle étude pour en découvrir la réponse.

Laurence BURGORGUE-LARSEN
Professeure à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

TABLE DES MATIÈRES

<i>REMERCIEMENTS</i>	7
<i>PRÉFACE</i>	9
<i>SOMMAIRE</i>	11
<i>LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS</i>	13

INTRODUCTION GÉNÉRALE

<i>I. Les systèmes européen et interaméricain des droits de l'homme et le droit humanitaire</i>	22
<i>II. La jurisprudence des Cours européenne et interaméricaine sur le droit international humanitaire comme objet d'étude</i>	25
A. Méthode utilisée : la sélection des affaires intégrées à l'étude	25
B. Le constat d'une évolution de la référence au droit humanitaire par les Cours européenne et interaméricaine des droits de l'homme.....	27
1. Références implicites au droit humanitaire	27
2. Références explicites au droit humanitaire.....	30
<i>III. A la recherche de fondements et de conséquences de l'utilisation du droit humanitaire par les Cours européenne et interaméricaine</i>	35

PREMIÈRE PARTIE.

LES FONDEMENTS DE L'UTILISATION DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

TITRE 1.

LES FONDEMENTS FACTUELS : LE CONTEXTE DE CONFLIT ARMÉ

<i>CHAPITRE 1. L'EXISTENCE ET LA QUALIFICATION D'UN CONFLIT ARMÉ INTERNATIONAL</i>	47
<i>Section 1. Les positions convergentes des parties sur le contexte</i>	49
§ 1. Les versions convergentes des parties devant la Cour européenne	50
§ 2. Les versions convergentes des parties devant la Cour interaméricaine.....	54
<i>Section 2. Les positions divergentes des parties sur le contexte</i>	55
§ 1. Les décisions de la juridiction interne dans la définition du contexte	55
§ 2. Les autres preuves du dossier dans la définition du contexte.....	60
<i>Conclusion du Chapitre 1</i>	64

CHAPITRE 2. L'EXISTENCE ET LA QUALIFICATION D'UN CONFLIT ARMÉ NON INTERNATIONAL ...	65
Section 1. La dualité de la position des parties devant la Cour européenne.....	66
§ 1. La position des parties face aux conflits armés non internationaux en Europe	69
§ 2. La position des parties face aux conflits armés non internationaux hors d'Europe .	73
Section 2. La position claire des parties sur le contexte devant la Cour interaméricaine	76
§ 1. La reconnaissance de la responsabilité internationale de l'Etat et l'interprétation de son silence	76
§ 2. Les rapports des commissions vérité.....	80
Conclusion du Chapitre 2.....	86
CONCLUSION DU TITRE 1	87

TITRE 2.

LES FONDEMENTS JURIDIQUES : LA COMPÉTENCE RATIONE MATERIAE DES COURS

CHAPITRE 1. LES ARGUMENTS CONVENTIONNELS.....	95
Section 1. La clause dérogatoire qui permet l'application des Conventions en cas de « guerre »	95
§ 1. L'article 15 de la Convention européenne (Dérogation en cas d'état d'urgence)	96
§ 2. L'article 27 de la Convention américaine (Suspension des garanties)	104
Section 2. Les clauses des Conventions qui exigent une interprétation à la lumière du droit international	109
§ 1. Le principe du traitement le plus favorable.....	110
§ 2. Le principe de légalité.....	113
Conclusion du Chapitre 1.....	114
CHAPITRE 2. LES ARGUMENTS AU-DELÀ DES CONVENTIONS EUROPÉENNE ET AMÉRICAINE	117
Section 1. Les autres sources du droit international général	117
§ 1. La règle générale d'interprétation de la Convention de Vienne sur le droit des traités	118
§ 2. La jurisprudence de la Cour internationale de Justice	122
Section 2. L'universalité et le caractère coutumier des normes du droit humanitaire et le précédent jurisprudentiel des Cours.....	127
§ 1. La ratification universelle et le caractère coutumier des normes du droit humanitaire	127
§ 2. La jurisprudence antérieure des Cours	131
Conclusion du Chapitre 2.....	133
CONCLUSION DU TITRE 2	135

TABLE DES MATIÈRES

TITRE 3.
LES FONDEMENTS CIRCONSTANCIELS :
LES ACTEURS ET LE CONTEXTE DES COURS

<i>CHAPITRE 1. LES ACTEURS DANS LA PROCÉDURE DEVANT LES COURS</i>	141
<i>Section 1. Les parties</i>	141
§ 1. <i>Les Etats, les victimes et leurs représentants</i>	142
§ 2. <i>Les Commissions européenne et interaméricaine des droits de l'homme</i>	148
<i>Section 2. Les autres acteurs de la procédure devant les Cours</i>	154
§ 1. <i>Les experts en droit international humanitaire</i>	155
§ 2. <i>Le tiers intervenant et l'amicus curiae</i>	158
<i>Conclusion du Chapitre 1</i>	163
<i>CHAPITRE 2. LA COMPOSITION ET LA STRATÉGIE JUDICIAIRE DES COURS</i>	165
<i>Section 1. Les juges et le Greffe des Cours</i>	165
§ 1. <i>Les juges des Cours</i>	165
§ 2. <i>Le Greffe des Cours</i>	171
<i>Section 2 : La politique judiciaire des Cours</i>	174
§ 1. <i>L'ouverture au droit international</i>	174
§ 2. <i>Le dialogue entre Cours</i>	176
<i>Conclusion du Chapitre 2</i>	180
<i>CONCLUSION DU TITRE 3</i>	181

DEUXIÈME PARTIE.
LES CONSÉQUENCES DE L'UTILISATION
DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

TITRE 1.
LES CONSÉQUENCES AU NIVEAU DES OBLIGATIONS DE L'ÉTAT

<i>CHAPITRE 1. LES OBLIGATIONS GÉNÉRALES DE L'ÉTAT</i>	191
<i>Section 1. L'obligation générale de respecter les droits de l'homme</i>	191
§ 1. <i>La portée territoriale de l'obligation de respecter les droits de l'homme</i>	192
§ 2. <i>La portée extraterritoriale de l'obligation de respecter les droits de l'homme</i> ...	196
<i>Section 2. Les obligations renforcées des Etats</i>	202
§ 1. <i>La protection des enfants dans les conflits armés</i>	203
§ 2. <i>La protection des femmes dans les conflits armés</i>	207
<i>Conclusion du Chapitre 1</i>	213
<i>CHAPITRE 2. LES OBLIGATIONS POSITIVES DE L'ÉTAT</i>	215
<i>Section 1. Les obligations de l'Etat en matière de prévention</i>	215

LE DIH DANS LA JP DES COURS EUR. ET INTERAM. DES DROITS DE L'HOMME

§ 1. <i>Le registre des détenus civils et des prisonniers de guerre</i>	216
§ 2. <i>La législation sur l'octroi d'amnisties à la fin d'un conflit armé non international</i>	218
Section 2. <i>Les obligations de l'Etat en matière d'enquête</i>	224
§ 1. <i>L'obligation procédurale d'enquêter</i>	224
§ 2. <i>Le traitement des corps et la recherche de personnes décédées ou disparues</i>	231
Conclusion du Chapitre 2.....	235
CONCLUSION DU TITRE 1	237

TITRE 2.

LES CONSÉQUENCES AU NIVEAU DES DROITS DE L'HOMME

CHAPITRE 1. <i>LE NOYAU DUR DES DROITS DE L'HOMME</i>	241
Section 1. <i>Les personnes décédées et blessées dans un conflit armé</i>	241
§ 1. <i>Le droit à la vie de la personne</i>	242
§ 2. <i>Le droit à l'intégrité de la personne</i>	247
Section 2. <i>Les personnes poursuivies dans un conflit armé</i>	251
§ 1. <i>Le principe de légalité</i>	251
§ 2. <i>Le principe de non-rétroactivité</i>	258
Conclusion du Chapitre 1.....	260
CHAPITRE 2. <i>LES DROITS SUSCEPTIBLES DE SUSPENSION</i>	263
Section 1. <i>Les personnes privées de liberté dans un conflit armé</i>	263
§ 1. <i>Le droit à la liberté de la personne</i>	264
§ 2. <i>Le droit à un procès équitable</i>	271
Section 2. <i>Les personnes déplacées dans un conflit armé</i>	276
§ 1. <i>Le droit à la propriété</i>	277
§ 2. <i>Le droit de déplacement</i>	281
Conclusion du Chapitre 2.....	282
CONCLUSION DU TITRE 2	285

TITRE 3.

LES CONSÉQUENCES AU NIVEAU DES RÉPARATIONS

CHAPITRE 1. <i>LES RÉPARATIONS PLUS ÉLÉMENTAIRES</i>	295
Section 1. <i>La justice et la restitution</i>	295
§ 1. <i>L'enquête</i>	296
§ 2. <i>La restitutio in integrum</i>	301
Section 2. <i>Les indemnisations</i>	304
§ 1. <i>Les indemnisations et les groupes armés non étatiques</i>	305
§ 2. <i>Les indemnisations et les programmes nationaux de réparation post-conflit</i>	312

TABLE DES MATIÈRES

<i>Conclusion du Chapitre 1</i>	316
<i>CHAPITRE 2. LES RÉPARATIONS PLUS EXHAUSTIVES</i>	319
<i>Section 1. La satisfaction et la réhabilitation</i>	319
§ 1. <i>Les mesures de satisfaction</i>	319
§ 2. <i>Les mesures de réhabilitation</i>	323
<i>Section 2. Les garanties de non-répétition et les mesures générales</i>	324
§ 1. <i>L'adéquation du droit interne au droit humanitaire</i>	326
§ 2. <i>La formation en droit international humanitaire</i>	329
<i>Conclusion du Chapitre 2</i>	332
<i>CONCLUSION DU TITRE 3</i>	335

CONCLUSION GÉNÉRALE

<i>ANNEXES</i>	347
<i>BIBLIOGRAPHIE THÉMATIQUE SÉLECTIVE</i>	369
<i>I. Droit international des droits de l'homme et droit international humanitaire</i>	369
<i>A. Généralités du droit international des droits de l'homme</i>	369
<i>B. Généralités du droit international humanitaire</i>	372
<i>C. Relation entre droit international des droits de l'homme et droit international humanitaire</i>	380
<i>II. Mécanismes de contrôle du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire</i>	393
<i>A. Système européen des droits de l'homme</i>	395
1. <i>Généralités du système européen des droits de l'homme</i>	395
2. <i>Droit international humanitaire et Système européen des droits de l'homme</i>	398
<i>B. Système interaméricain des droits de l'homme</i>	403
1. <i>Généralités du Système interaméricain des droits de l'homme</i>	403
2. <i>Droit international humanitaire et Système interaméricain des droits de l'homme</i>	407
<i>TABLE DE JURISPRUDENCE</i>	409
<i>Cour européenne des droits de l'homme</i>	409
<i>La Seconde Guerre mondiale</i>	409
<i>Le conflit armé entre Chypre et la Turquie (1974)</i>	409
<i>La guerre en Bosnie-Herzégovine (1992-1995)</i>	409
<i>Le conflit au Kosovo (les opérations de l'OTAN en ex-Yougoslavie) (1998-1999)</i>	409
<i>La guerre entre l'Iran et l'Irak (1980-1988)</i>	409
<i>La Guerre du Golfe (1990-1991)</i>	409
<i>La guerre d'Irak (2003)</i>	410

LE DIH DANS LA JP DES COURS EUR. ET INTERAM. DES DROITS DE L'HOMME

Le conflit armé international entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan / la guerre du Haut-Karabakh.....	410
Les opérations en Afghanistan dans le cadre de la mission de l'OTAN.....	410
Le conflit armé international entre la Géorgie et la Russie	410
Le conflit armé international entre l'Ukraine et la Russie.....	410
Le conflit armé non international en Turquie.....	410
Le conflit armé non international en Croatie (1990 et 1996).....	417
La situation vécue à Budapest (1956)	417
Le conflit en Irlande du nord.....	417
Le conflit armé en République tchétchène (Fédération de Russie)	417
Le conflit armé non international dans le nord-est de la Syrie	422
<i>Cour interaméricaine des droits de l'homme</i>	422
Le conflit armé international entre le Pérou et l'Equateur.....	422
Le conflit armé non international en Colombie.....	422
Le conflit armé non international au Salvador	423
Le conflit armé non international au Guatemala	423
Le conflit armé non international au Pérou	424



FONDATION RENÉ CASSIN

Les Cours européenne et interaméricaine des droits de l'homme ont effectué des références implicites et explicites au droit international humanitaire qui ne répondent pas à des étapes « de forclusion » dans leur jurisprudence. Bien qu'il n'existe pas de règles définitives qui déterminent l'emploi du droit humanitaire par ces deux Cours régionales, ce renvoi est un fait réel et incontournable qui, au fil du temps, a démontré ne pas avoir de point de retour. A partir de ce constat, la présente étude vise à identifier les fondements et les conséquences de l'utilisation du droit humanitaire par les Cours européenne et interaméricaine. Pour des raisons de sécurité juridique, les deux Cours doivent justifier leur invocation de cette branche du droit. En ce sens, la détermination de l'existence et la qualification d'un éventuel contexte de conflit armé -international ou non international- doit constituer le point de départ de l'argumentation juridique qui soutient le renvoi au droit humanitaire par les Cours, même s'il y aura toujours des critères circonstanciels qui entreront en jeu. Les conséquences de l'utilisation du droit humanitaire se manifestent dans le contenu et la portée des obligations de l'Etat et des droits de l'homme prévus dans les Conventions européenne et américaine, ainsi que dans la détermination des réparations. La présente étude permet d'affirmer que le droit humanitaire a eu un impact incontestable sur l'interprétation de ces Conventions et, à leur tour, que ces Conventions et la jurisprudence des Cours ont eu un impact sur l'interprétation des normes du droit humanitaire. Dans le cadre de ce processus symbiotique, les deux Cours régionales ont agi comme des organes de contrôle du droit humanitaire dans l'analyse des affaires liées aux conflits armés.

Mots-clés : droit international humanitaire - droit international des droits de l'homme - Cour européenne des droits de l'homme - Cour interaméricaine des droits de l'homme - mécanismes de contrôle du droit international humanitaire - conflit armé international - conflit

Collection dirigée par Sébastien TOUZÉ

ISBN 978-2-233-01102-2

68 €



9 782233 011022